

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

-----

**2012 DAC 362**

**DASCO 137:** Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique unissant l'école élémentaire 7 rue Championnet (18e) au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier.

**M ; François DAGNAUD, Mme Colombe BROUSSEL, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris demande l'autorisation de conclure une convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif « Classes à Horaires Aménagés Musique » unissant l'école élémentaire 7 rue Championnet (18<sup>ème</sup>) et le conservatoire municipal du 18<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Paris Gustave Charpentier ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 juillet 2012

Sur le rapport présenté par M ; François DAGNAUD au nom de la 9<sup>ème</sup> commission et sur le rapport présenté par Madame Colombe BROUSSEL au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec l'Académie de Paris relative au dispositif « Classes à Horaires Aménagés Musique » unissant l'école élémentaire 7 rue Championnet 75018 Paris- et le conservatoire municipal du 18<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Paris Gustave Charpentier.